

REGLEMENT INTERIEUR

1-ACCÈS AU CAMPING : vous devrez enregistrer le numéro de plaque d'immatriculation de votre véhicule à votre arrivée.

2-LOCATIFS : Chaque locatif et ce qu'il contient a été vérifié avant l'arrivée. Toute insatisfaction concernant l'état de propreté, ou l'état général du locatif doit être notifiée au plus tard 24h après l'arrivée, ceci afin de permettre d'y remédier. Aucune réclamation ne sera recevable plus de 24h après le jour d'arrivée. Aucune installation (tente), véhicule ou personne supplémentaire n'est acceptée sur l'emplacement des locations. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants ne peut dépasser la capacité prévue par type d'hébergements (nouveau-nés compris). Dans le cas contraire à l'arrivée, le camping se réserve le droit de refuser l'accès au logement.

3-TENUE, PROPRETÉ ET RESPECT DES INSTALLATIONS : Les clients sont tenus de s'abstenir de tout acte et de toute action qui peut nuire à la propreté, à l'hygiène, à l'aspect du camping, de ses équipements et installations, les sanitaires notamment. Les eaux usées doivent obligatoirement être vidées dans les installations prévues à cet effet. Il est interdit de les déverser au pied des arbres. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, doivent être déposés, emballés dans des sacs poubelles, dans les containers poubelle prévus à cet effet. Les dépôts au pied des petites poubelles jalonnant les allées ne sont pas acceptés. Le lavage du linge est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Une laverie avec lave-linge, sèche-linge est à disposition derrière l'accueil (jetons et lessive en vente à l'accueil). L'emplacement utilisé durant le séjour doit être maintenu dans l'état dans lequel le client l'a trouvé à son arrivée. Il est interdit de : Planter des clous dans les arbres, couper des branches, faire des plantations. Les plantations, décorations florales et espaces paysagers doivent être respectés. Délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels. Creuser le sol. Toute dégradation, tout acte de vandalisme commis au détriment de la végétation, des clôtures, du terrain ou aux installations et équipements, sera à la charge de son auteur ou du client civilement responsable de l'auteur des faits.

4-VOL, PERTES et DOMMAGES : de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite au séjour, la responsabilité du camping n'est pas engagée.

5-ANIMAUX : Seuls les chiens et chats sont acceptés au sein du camping (sur présentation du carnet de vaccination (arrêté du 22/01/85)), ils doivent être tatoués ou pucés (arrêté du 30/06/92). Un seul animal peut être admis par emplacement ou locatif (non acceptés dans les locatifs : Cottage Confort Premium et Family Premium). Ils ne doivent jamais être laissés en liberté et sans surveillance, même enfermés en l'absence de leurs maîtres. Ceux-ci en sont civilement responsables. Ils doivent toujours être tenus en laisse. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Ils ne devront pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et respecter les règles élémentaires d'hygiène, des sachets canins sont disponibles devant le local poubelle. Aucun animal exotique, aucun rongeur, aucun reptile et/ou autre animal et/ou "bestiole" atypiques ne sont acceptés. Chaque client détenteur d'un animal devra s'acquitter de la redevance prévue. Le tarif est de 4€ par jour en Emplacement et 5€ par jour dans les Locatifs. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2 - arrêté du 27/04/99) sont refusés.

6-LES VISITEURS : Si vous recevez des visiteurs extérieurs, cela est possible sous réserve d'acceptation de la direction. Ils doivent se garer sur le parking extérieur et se déclarer à la réception et s'acquitter de 3€ par personne. Pour les visiteurs, l'accès à l'espace aquatique n'est pas autorisé.

7-PARKING : Les véhicules doivent être impérativement garés sur la parcelle ou parking attribué à votre arrivée. Ne garez jamais votre véhicule sur l'emplacement voisin même s'il paraît inoccupé. Des campeurs peuvent arriver à tout moment, le stationnement est interdit sur les routes et voies d'accès.

8-VÉHICULES : Un seul véhicule par emplacement est autorisé à pénétrer dans le camping et à se garer sur l'emplacement réservé ou à proximité. Ce véhicule est celui dont le n° d'immatriculation a été enregistré par le bureau d'accueil. Tous autres véhicules doivent se garer sur notre parking extérieur. La circulation dans le camping est limitée à 10 km/h. Les barrières sont fermées entre 23h et 7h du matin, toute circulation est interdite durant cette période. Il est strictement interdit de recharger son véhicule électrique avec une prise dans l'hébergement ou sur un emplacement camping. La puissance n'est pas prévue et engendrerait un risque de surtension. Toute personne qui serait prise à recharger son véhicule dans l'enceinte du camping devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 50 €. Une borne de recharge 22kw pour 2 véhicules (payante) est disponible sur le parking à l'entrée du camping.

9-NUISANCES SONORES : Les clients du camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins ou la tranquillité de tous. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures des portières et des coffres de voitures doivent être aussi discrètes que possible.

10-COMPORTEMENT : Tout comportement malveillant, insultant, agressif, ainsi que tout acte de discrimination, chantage ou de harcèlement, envers d'autres clients ou les employés du camping est strictement interdit.

11-ESPACE AQUATIQUE : *STRICTEMENT RÉSERVÉE AUX CAMPEURS.* Ouvert de 10h00 à 19h00 tous les jours. Le règlement complet est affiché à l'entrée de la piscine. Slip de bain ou boxer matière synthétique/stretch obligatoire. Le port de caleçon, tee-shirt, combinaison en tout genre est interdit par mesure d'hygiène. Nourriture et boissons interdite. Les enfants en bas âge doivent obligatoirement porter des couches conçues spécialement pour la baignade, ce pour le respect des normes d'hygiène. Les enfants ne sachant pas nager, doivent porter OBLIGATOIREMENT des brassards. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte, certains toboggans ont des conditions spécifiques d'utilisation. Le camping peut être amené à fermer ponctuellement un toboggan ou une piscine en cas de problèmes techniques imprévus et pouvant entraîner un manque de sécurité ou d'hygiène. L'accès aux espaces aquatiques est formellement interdit en dehors des horaires d'ouvertures et de fermeture.

12-AIRES de JEUX : Merci de garder ces endroits propres, les enfants sont sous la surveillance et responsabilité de leurs parents, espaces ouverts de 8h à 22h, les animaux n'y sont pas acceptés.

13-SANITAIRES : Dans un camping, la gestion des sanitaires est un des points délicats. Les clients doivent laisser les WC, douches et lavabos en bon état de propreté. Les jeunes enfants doivent être accompagnés et surveillés. Le camping assure un entretien régulier des sanitaires, leur maintien dans de bonnes conditions d'hygiène et de propreté demeure cependant l'affaire de tous.

14-BARBECUES : Seulement les barbecues et planchas à gaz ou au charbon (hors sol) sont acceptés. Les barbecues et planchas électriques sont interdits. Deux zones de barbecues communs sont à votre disposition dans le camping.

15-MÉNAGE DE FIN DE SÉJOUR : celui-ci n'est pas inclus. Option forfait ménage de 50 € à 125€ en fonction de la catégorie du locatif. *NB : Cette prestation ne vous dispense pas de rendre l'hébergement dans un état minimum de propreté (aucuns déchets de nourritures, poubelles et produits ne sont tolérés).*

16-DRAPS et SERVIETTES de TOILETTE : au départ devront être mis sur la table du séjour, si manquant ou détérioré, sera facturé.

17-DÉPART : Aucun rdv départ n'est prévu pour état des lieux : le jour du départ, l'emplacement avec sanitaire privé ou le locatif devra être libéré et les clés remises à la réception avant 10h00, sous peine d'être facturé une journée supplémentaire. L'hébergement devra être rendu en parfait état de propreté et remis en place. Tout objet cassé, détérioré, ou remise en état des lieux, si cela s'avérait nécessaire, sera à la charge du client. Le client accepte et autorise à ce que la vérification du locatif soit réalisé après son départ par notre gouvernante qui sera à même de demander le prélèvement d'un forfait ménage selon le barème en vigueur. Les clients souhaitant partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil

doivent y venir la veille pour retirer une enveloppe sur laquelle figurera leurs nom, n° d'emplacement. Clefs du mobil-home ou des sanitaires privés devront être glissés dans cette enveloppe qui sera ensuite déposée dans la boîte aux lettres installée à l'entrée du bureau d'accueil. La caution sera détruite par nos soins une fois l'état des lieux de départ effectué par le service Hébergement (les chèques ne sont pas renvoyés).

VOTRE RÉSERVATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT.

LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT D'EXPULSER SANS PRÉAVIS NI REMBOURSEMENT, LES PERSONNES QUI MANQUERAIENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR OU QUI AURAIENT COMMUNIQUÉ DE FAUSSES INFORMATIONS CONCERNANT LES OCCUPANTS DU LOCATIFS OU DE L'EMPLACEMENT.